

**COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION**

**SÉANCE RÉGULIÈRE**

**23 SEPTEMBRE 2002**

**PROCÈS-VERBAL**

**7<sup>e</sup> SÉANCE**

**DATE :** Le 23 septembre 2002

**HEURE :** 9 h 30

**LIEU :** Salle de conférence, 144, boul. de l'Hôpital, 2<sup>e</sup> étage

**PRÉSENCES : Membres**

M. Marc Bureau, président, conseiller district 5

Mme Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère district 8

M. Serge Forget, citoyen

M. François Roy, citoyen

**Secrétaire**

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

**Personnes ressources**

M. Pierre Marcotte, chef de division, programmes et projets

M. Charles Hoffman, programmes et projets

M. David Leclerc, coordonnateur de programmes

Mme Chantal Lanoix, coordonnatrice / projets

M. Maurice Martel, agent / programme

Mme Anh Richez, coordonnatrice / projets

**ABSENCES MOTIVÉES :**

M. R Alain Labonté, conseiller district 2

Mme Dominique Godbout, citoyenne

M. Benoit Mottard, citoyen

Mme Lucie Tassé, citoyenne

**DISTRIBUTION :** Aux membres de la CPH, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier.

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENT**

\_\_\_\_\_  
**SECRETÉAIRE**

**COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA 7<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 23 septembre 2002**

**1. Ouverture**

Le président ouvre l'assemblée à 9 h 30.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

Deux sujets sont inscrit à l'ordre du jour, soit :

- Présentation du projet de règlement « Logement abordable Québec – volet privé »
- Présentation du Programme rénovation Québec, choix des secteurs et volets d'intervention

**3. Présentation du projet de règlement « Logement abordable Québec – volet privé »**

Les grandes lignes du projet de règlement sur le logement abordable du volet privé transmis à la Société d'habitation du Québec (SHQ) sont présentées, commentées et discutées.

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de « cadre normatif » sur le logement abordable a été transmis, par le Service d'urbanisme, à la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour approbation;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'intérieur de ce cadre normatif, la SHQ laisse aux municipalités admissibles le choix d'établir certains critères répondant aux impératifs de développement et de planification locale :

**R-CPH-2002-09-23/16**

Que cette commission recommande au conseil de retenir les modalités suivantes du programme volet privé sur le logement abordable :

- Tout projet doit se situer à l'intérieur du périmètre d'urbanisation (excluant la zone agricole);
- les services (écoles et zone commerciale) doivent être situés à moins de un (1) kilomètre du projet;
- les circuits d'autobus de la STO doivent être situés à 400 mètres du projet;
- les projets devront avoir un minimum de six (6) unités et un maximum de douze (12) unités regroupant de une à quatre chambres subventionnées dans un même bâtiment;
- deux fois par années, la ville fera un appel de propositions dans un ou des journaux publié(s) sur le territoire municipal;
- les logements devront être conçus (espace vital décent, quiétude de vie intéressante, dispositions des pièces, bonne intégration en terme de gabarit et de volumétrie) de façon à répondre aux besoins des différentes clientèles;
- les immeubles et les terrains détenus par emphytéoses sont exclus du programme;
- le budget et le nombre d'unités en 2002 (30 000 \$ et 16 unités);
- le budget et le nombre d'unités en 2003 (80 000 \$ et 46 unités);
- aucun logement subventionné ne sera permis au sous-sol;
- certains logements devront être adaptables pour les personnes en perte d'autonomie;
- une majoration de la subvention de 15 % sera accordée pour les projets localisés dans les zones du PRQ;
- les projets comprenant des logements de 2, 3 et 4 chambres à coucher auront préséance;
- le coût du loyer demandé sera un des critères de sélection;
- les normes d'insonorisation du code du bâtiment seront appliquées.

**ADOPTÉE**

**COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA 7<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 23 septembre 2002**

**4. Présentation du Programme rénovation Québec, choix des secteurs et volets d'intervention**

On présente une version préliminaire de la stratégie d'intervention de la ville de Gatineau dans le cadre du programme rénovation Québec en insistant sur :

- la nécessité d'intervenir dans les quartiers centraux;
- l'objectif du programme qui vise la revitalisation des quartiers centraux dont la vocation résidentielle est en déclin;
- la répartition de l'enveloppe budgétaire;
- les résultats attendus du programme qui vise à améliorer les conditions d'habitat, à stimuler la revitalisation résidentielle et à rehausser la valeur architecturale des bâtiments;
- les différents volets du programme soit, la rénovation résidentielle pour les ménages à faible revenu, les interventions sur l'habitation, la mise en valeur du secteur, les interventions sur les biens municipaux et la conservation du patrimoine bâti;
- la sélection des quartiers centraux de la ville de Gatineau basée sur l'année de construction (plus de 50 % des logements doivent être construits avant 1971) et le nombre de ménages consacrant plus de 30 % de leur revenu pour ce loger (plus de 20 % des ménages);
- la visibilité des changements (concentration des interventions);
- les niveaux d'intervention dans les zones de revitalisation, de prévention et le reste de la ville;
- les conditions d'application du programme (entrepreneur licencié, frais d'inscription, versement de la subvention, modalité d'inscription);

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Rénovation Québec est appelé à remplacer le programme de rénovation des vieux quartiers (PRVQ);

**CONSIDÉRANT QU'**au mois de juin dernier, la Société d'habitation du Québec transmettait les conditions d'application de ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions d'application du programme Rénovation Québec s'inscrivent dans la perspective d'une approche globale qui vise à améliorer la qualité de vie des plus vieux secteurs résidentiels et commerciaux de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** globalement, le programme Rénovation Québec de la ville de Gatineau permettra la rénovation de 137 logements, l'ajout de 56 nouveaux logements, la rénovation de façades de 14 bâtiments commerciaux et la rénovation de 18 bâtiments patrimoniaux :

**R-CPH-2002-09-23/17**

Que cette commission recommande au conseil :

- d'adopter le programme Rénovation Québec de la Ville de Gatineau ;
- de prévoir l'embauche, pour la durée du programme, de deux agents de programme, de deux inspecteurs et d'un commis pour une période de 6 mois ;
- de mettre en place une campagne de publicité (15 000 \$) pour faire connaître ce programme surtout dans les secteurs de la ville où le programme s'appliquera pour la première fois.

**ADOPTÉE**

**COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA 7<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 23 septembre 2002**

Enfin, on désire profiter de l'occasion pour remercier monsieur Maurice Martel pour ses loyaux services consacrés à la gestion des différents programmes reliés aux logements et à l'habitations et plus particulièrement lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

**5. Varia :**

Aucun sujet

**6. Levée de la séance**

La séance est levée à 12 h 10.